

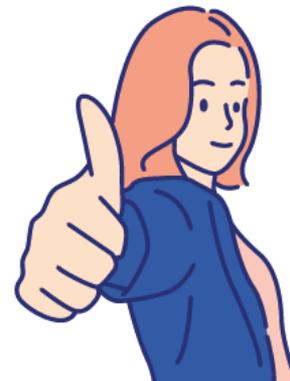
Parcoursup simplifie vos démarches


Entrez dans l'enseignement supérieur

1 seule procédure

1 seul dossier

1 seul calendrier



- **Une offre de formation riche et diversifiée : près de 24 000 formations supérieures validés par l'Etat**

Des formations sous statut étudiant et des formations en apprentissage

- **Une priorité : simplifiez vos démarches !**

Parcoursup, c'est 1 seule procédure, 1 seul dossier, 1 seul calendrier

Parcoursup, c'est un cadre de présentation des formations unique pour **trouver rapidement les informations essentielles**, pour **connaître les chiffres clés** de la session précédente

Sur le site parcoursup.gouv.fr un livret « **les bons réflexes** » pour aider à se repérer dans le choix d'un établissement de formation

- **L'accompagnement personnalisé tout au long de la procédure**

Je ne suis pas seul pour réfléchir et faire mes choix : je suis accompagné.e, au lycée, via les professionnels de Parcoursup, au numéro vert, sur les réseaux sociaux Parcoursup



○ **La transparence sur les critères : un cadre commun proposé sur Parcoursup**

Parcoursup permet de visualiser, dans un cadre commun à toutes les formations, les **critères et éléments que les enseignants des formations du supérieur ont défini pour l'examen des candidatures** : résultats scolaires, motivation, compétences, appréciations de l'équipe pédagogique...

Important : Parcoursup ne fait jamais l'analyse des candidatures

Parcoursup garantit mon **droit à l'information** : je peux interroger la formation qui ne m'a pas admis.e

○ **La transparence sur le profil des admis : un appui pour réfléchir à son parcours et à ses vœux**

Nouveauté 2025 : je retrouve dans la rubrique "**Visualiser les chiffres d'accès à la formation**" de la fiche formation, des informations sur le taux d'accès ainsi que sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée)

○ **La transparence sur les taux de réussite et les perspectives d'insertion professionnelle**

Dans la rubrique "**Poursuivre ses études et connaître les débouchés**", je pourrai consulter des données nouvelles sur la réussite et l'insertion professionnelle dans les formations qui m'intéressent

Nouveauté 2025 : les données sur l'insertion professionnelle sont étendues aux licences universitaires

○ Parcoursup vous permet de choisir librement les formations qui vous intéressent

Je formule librement mes vœux **sans les classer**

Je choisis ma formation en fonction des propositions d'admission que je reçois, à partir du 2 juin 2025.

Parcoursup m'aide à anticiper, à comparer les formations entre elles, à participer aux journées portes ouvertes (JPO)

○ Parcoursup agit pour l'égalité d'accès et de réussite des étudiants

- pour l'accès au supérieur des lycéens boursiers, professionnels ou technologiques, ou encore des lycéens participant à des cordées de la réussite

- pour la prise en compte des situations particulières (candidats en situation de handicap / candidats sportifs de haut niveau / artistes confirmés)

- pour le développement des parcours personnalisés (Oui-Si) à l'université pour favoriser la réussite des étudiants

Le calendrier 2025 en 3 étapes



S'inscrire sur Parcoursup

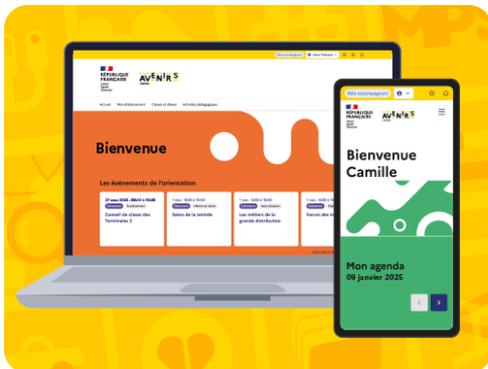
- **Un message adressé aux lycéens un peu avant le 15 janvier sur leur adresse mail enregistrée au lycée pour activer leur compte** : une adresse valide et régulièrement utilisée >> pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : je renseigne un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

- **L'INE** (Identifiant National Elève) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

Conseil aux parents / tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup + possibilité de recevoir de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances à respecter

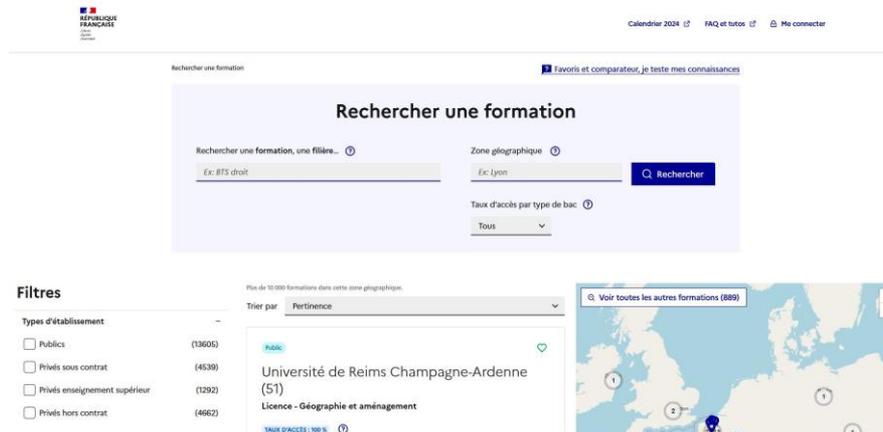
LE BON REFLEXE : S'INFORMER



Sur [Aveniris.onisep.fr](https://www.aveniris.onisep.fr)

Les informations sélectionnées par l'Onisep sur les **filières, les formations et les métiers**

Un **nouvel environnement** pour **aider les professeurs** dans l'accompagnement à l'orientation de leurs élèves



Sur [Parcoursup.gouv.fr](https://www.parcoursup.gouv.fr) :

La **carte des formations** pour **découvrir** les formations, enregistrer vos « **favoris** », **comparer les formations** entre elles, trouver les **contacts utiles** ou repérer les dates des **journées portes ouvertes**

LE BON REFLEXE : J'ECHANGE, JE ME PREPARE



Des lives pour poser mes questions

Calendrier à retrouver sur parcoursup.gouv.fr

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- mon/ma professeur.e principal.e
- les personnels d'orientation (psy-EN, CIO)

Echanger avec les formations

- les responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- lors des JPO, la Table des métiers et salons avec conférences thématiques

➤ *Contact et dates à retrouver sur parcoursup.gouv.fr*

Préparez-vous avec les outils Parcoursup

- quiz, tutoriels, règles d'or, FAQ
- site d'entraînement de la phase d'admission

Parmi les 24 000 formations dispensant des diplômes nationaux et d'établissement :

○ Des formations sous statut étudiant :

- Formations dites « non sélectives » : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les Parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- Formations dites « sélectives » : les CPGE, BTS, BUT (*Bachelor* universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

○ Des formations sous statut apprenti (en alternance) :

- L'apprentissage associe enseignements académiques et expérience concrète dans une entreprise
- L'apprentissage est proposé dans différentes formations (BTS, BUT, DEUST, Licences...)

- **Nouveauté 2025** → **Carte d'identité** des formations sur la fiche formation

The screenshot shows the 'Carte d'identité de la formation' for 'Regroupement IFSI Université de Limoges D.E Infirmier'. The card displays the following information:

- ÉTABLISSEMENT:** IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (19)
- ÉTABLISSEMENT PUBLIC:** (highlighted)
- FORMATION:** IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (19)
- FORMATION SÉLECTIVE:** (highlighted)
- FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES:** (highlighted)
- NOMBRE DE PLACES EN 2025:** 40
- DIPLOME D'ÉTAT CONTRÔLÉ:** (highlighted)

Additional features include a 'Partager la page' button with email and share icons, and a heart icon for favorites.

 Je vérifie en un clin d'œil : le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'Etat ou sans contrat), le caractère sélectif/non sélectif, la capacité d'accueil, le label MESR ou encore l'éligibilité aux bourses

 Je retrouve aussi aisément sur Parcoursup l'information sur les frais de scolarité

Des informations claires, riches et utiles

Des informations sur le contenu et les débouchés de la formation : les enseignements et les options proposés, le nombre de places disponibles, des informations pour les candidats en situation de handicap, des contacts avec les responsables de la formation

 Et **en 2025**, des informations plus riches sur les taux de réussite et d'insertion professionnelle, les débouchés et les possibilités de poursuite d'études

Des informations sur les critères et les modalités de candidature : la liste détaillée des critères d'analyse des candidatures et leur niveau d'importance, les modalités et le calendrier des éventuelles épreuves de sélection (écrit/oral), des conseils des enseignants du supérieur sur la manière d'élaborer sa candidature

Les lycéens en **cordées de la réussite** pourront identifier les formations qui prennent en compte ce critère dans leur analyse des candidatures (près de 40 % des formations en 2024)

Nouveauté 2025 : des informations plus riches pour réfléchir avant de faire mes vœux : le taux d'accès de la formation en 2024 (pour savoir si la formation est très demandée) et des informations sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée)

 **Pour chaque formation** : un rapport détaillé sur les critères et le profil des admis des 3 dernières années

- Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage (compteur intégré)
 - Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières sélectives** (CPGE, BTS, BUT, écoles de commerce, d'ingénieur, IFSI, IEP...)
 - **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité)** : une réponse sera apportée pour chaque vœu formulé à compter du 2 juin 2025
 - **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
 - **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** : elle ne connaît pas les autres vœux formulés par les candidats
 - **Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéressent davantage
- ▲ Entre le 6 et le 10 juin 2025**, il devra toutefois classer ses vœux en attente par ordre de préférence
- >> **Objectif : accélérer le rythme d'envoi des propositions** pour augmenter encore la part de lycéens ayant au moins une proposition avant les épreuves écrites du Baccalauréat

**Dernier jour pour formuler vos vœux :
Jeudi 13 mars 2025**

(23h59 heure de Paris)



Février

Mars

Avril

Mai

○ **La rubrique Activités et centres d'intérêt**

une rubrique facultative pour mettre en valeur compétences, expériences et engagements

○ **La lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation

○ **Les pièces spécifiques ou formulaires** demandés par certaines formations sélectives

○ **La fiche Avenir** renseignée par les enseignants et la Direction

○ **Les bulletins scolaires et notes du Baccalauréat :**

- **année de Première / S6** : bulletins scolaires et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)

- **année de Terminale / S7** : bulletins scolaires des 2 premiers trimestres.

○ **Des informations sur mon parcours spécifique :**

- parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI), Baccalauréat européen

- participation aux cordées de la réussite

- certification des compétences numériques (Pix)

**Dernier jour pour compléter votre dossier et confirmer vos voeux :
Mercredi 2 avril 2025**

(23h59 heure de Paris)

Mars

Avril

Mai

Juin

Lundi 2 juin 2025 > Jeudi 10 juillet 2025

Je reçois les réponses des formations et je décide

Lundi 2 juin - début de la phase principale : c'est le moment de faire mes choix

- **Je consulte dans mon dossier**, au fur et à mesure, les propositions d'admission (Oui ou Oui-si) des formations que j'ai demandées
- **Je fais mon choix** : je dois répondre dans les délais à chaque proposition d'admission reçue

Entre le vendredi 6 juin et le mardi 10 juin Je classe mes vœux en attente



Mercredi 11 juin - début de la phase complémentaire

Je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations ayant encore des places à proposer



Vendredi 4 juillet - résultats du Bac 2025

Après les résultats du Bac, je peux aller m'inscrire dans l'établissement que j'ai choisi

A partir du mercredi 1^{er} juillet 2025

Début de l'**Accompagnement personnalisé** des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

Jeudi 10 juillet 2025 - fin de la phase principale

La phase complémentaire se poursuit jusqu'au 11 sept. L'accompagnement en CAES se poursuit pour ceux qui ont sollicité cet accompagnement

- **Je prends connaissance du calendrier 2025**, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des tutos pour me familiariser avec la procédure ; j'utilise les outils Parcoursup pour échanger, m'exercer (quiz, règles d'or, FAQ, site d'entraînement de la phase d'admission)
- **J'anticipe, je n'attends pas la dernière minute pour préparer mon projet d'orientation** : j'anticipe pour construire mon projet d'orientation progressivement, j'explore la carte des formations, je consulte les fiches des formations
- **Je fais les vœux pour des formations qui m'intéressent, je ne m'autocensure pas, je pense à diversifier mes vœux et j'évite de ne formuler qu'un seul vœu**
- **Je ne reste pas seul avec mes questions** : j'échange au lycée et profite des rencontres avec les enseignants et étudiants du supérieur : Lives Parcoursup, JPO, Table des métiers...
- **Je me prépare pour la phase d'admission** : la phase d'admission va vite, je devrai répondre aux propositions ... alors je me prépare à faire un choix.

▲ Mais pas d'inquiétude, Parcoursup n'est qu'une première étape... j'ai le droit de me réorienter !

Des services pour m'aider et répondre à mes questions tout au long de la procédure

- **Le numéro vert : 0 800 400 070**
- **La messagerie contact** depuis le dossier Parcoursup
- **Les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, X...)** pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils
- **Des tutos, des quiz et une FAQ très riche**
- **Un site d'entraînement** pour me préparer à la phase d'admission

Je pense aussi à préparer ma future vie d'étudiant(e)

Bourse sur critères sociaux : je peux faire une demande de bourse et/ou de logement en créant mon dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr

Je peux calculer mes droits à la bourse via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse

Aide à la mobilité : Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui étudieront dans un établissement situé en dehors de leur académie de résidence.

Logement en résidence universitaire : pour m'aider dans mes recherches, je consulte le site trouverunlogement.lescrous.fr . Pour toute question, une FAQ est proposée sur etudiant.gouv.fr

Santé : pour rappel, je suis automatiquement affilié.e au régime général de la sécurité sociale.

Je peux évaluer mon droit à la complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr

Quelques outils et infos supplémentaires

Le vrai du faux de Parcoursup

<https://www.parcoursup.gouv.fr/decouvrir-parcoursup/le-vrai-du-faux-sur-parcoursup-1794>

Parcoursup et les candidats en situation de handicap

<https://www.parcoursup.gouv.fr/decouvrir-parcoursup/parcoursup-au-service-des-candidats-en-situation-de-handicap-1359>

Parcoursup et l'égalité d'accès dans l'enseignement supérieur

<https://www.parcoursup.gouv.fr/decouvrir-parcoursup/quels-dispositifs-pour-renforcer-l-egalite-d-acces-dans-l-enseignement-1358>

Parcoursup et les bon réflexes

<https://www.parcoursup.gouv.fr/decouvrir-parcoursup/choisir-une-formation-post-bac-les-bons-reflexes-3532>

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

  @parcoursupinfo

 @parcoursupinfo

   @etudiantgouv